



ARRETE N° 2026-57
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Travaux d'élagage
Route de Trouville au n° 824
(RD 513 - Vasouy)
Vendredi 6 Février 2026

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société SIGNATURE PAYSAGE – 17 chemin du Gap – 14100 Beuvilliers, afin de réglementer la circulation route de Trouville, dans le cadre de travaux d'élagage de peuplier, Route de Trouville au n° 824 - RD 513 - Vasouy, Vendredi 6 Février 2026, de 8h30 à 17h00,

VU l'avis favorable de l'Agence Routière Départementale en date du 27 Janvier 2026,

A R R E T O N S :

ARTICLE 1 : La Société SIGNATURE PAYSAGE est autorisée à réglementer, dans le cadre de travaux de travaux d'élagage de peuplier, Route de TROUVILLE au n° 824 - RD 513 - Vasouy, VENDREDI 6 FEVRIER 2026, de 8h30 à 17h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée et se fera par alternat tricolore, Route de Trouville aux abords du n° 824, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue les travaux.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté et des feux tricolores seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Centre Technique, du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 27 Janvier 2026

Pour le Maire de Honfleur et par délégation,

Pour le Maire de Vasouy,

L'Adjoint à la Circulation,

Jérôme HAMEL

